



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2026-034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

Séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, BASSEUIL Roland, CORRE Maryline, FOURCAUD Valérie, GROUILLER Marie, VERMOREL Christophe, SADOIT Fabien, PLACE Julien, NICOLAS Anthony, FENZL Lucas

Nombre de membres
en exercice : 15

Étaient absents excusés : DESCHAMPS Nataliia, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle
DELORME Marie-Ange, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile

Nombre de membres
présents : 13

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Date de
convocation :
26/05/2026

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

OBJET : Délibération relative à la désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame LAMBOROT Cécile comme secrétaire de séance.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT,